Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 086-200070035-20230123-20230123DEC07-CC

CIVRAISIEN EN POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CIVRAISIEN EN POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

odä

P.O.S.S.

Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours

Article 6 du décret n° 77-1177 du 20 octobre 1977 modifié par le décret n° 91-365 du 15 avril 1991 et arrêté du 16 juin 1998

Référence actuelle : Art.D322-16, A322-12 à A322-17, annexe III-10 Du code du sport, arrêté du 14 septembre 2004

Modification au 26/01/2023

Centre Aquatique Odä

Place du 14 juillet
86 400
CIVRAY
05 49 87 03 62

Site http://www.oda-centreaquatique.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU

Christophe Quéraux CCCP du Civraisien en Poitou *culturesports@civraisienpoitou.fr*

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 086-200070035-20230123-20230123DEC07-CC

Fonctionnement Général

Identification de l'établissement

Nom : Centre Aquatique Odä

Adresse : place du 14 juillet CIVRAY

Numéro de téléphone : 05 49 87 03 62

Propriétaire : **Communauté de Communes du Civraisien en Poitou**

Exploitant : **Communauté de Communes du Civraisien en Poitou**

Responsable de la Sécurité ; Le directeur de l'établissement et par délégation le chef de bassin ou le BEESAN ou BNSSA de permanence

Fonctionnement Général

Etablissement de 3ème Catégorie : Type, X, PA

Ouverture à l'année sauf les jours fériés

Indice de Fréquentation

Fréquentation Maximale Instantanée : 350 personnes

Fréquentation Estivale Moyenne : 250 personnes par jour

Fréquentation Hivernale Moyenne : 180 personnes par jour

« Prochaine Commission de sécurité en septembre 2023 »

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 086-200070035-20230123-20230123DEC07-CC

Horaire d'ouverture de l'établissement

Horaires d'ouvertures : bassin intérieur et extérieur

Planning A :

Horaires d'ouvertures du bassin intérieur de septembre à juin période scolaire

Consulter planning en en annexe (flyer)

Planning B :

Horaires d'ouvertures et des activités bassin intérieur de septembre à juin période des vacances scolaires

Consulter planning en en annexe (flyer)

Planning C :

Horaires d'ouvertures du bassin extérieur d'avril à octobre

Les horaires sont modifiables : Consulter planning en en annexe (flyer)

***La fermeture de la caisse** se fait **trente minutes** avant la fermeture de l'établissement*
***La fermeture des bassins** se fait **quinze minutes** avant la fermeture de l'établissement*

Possibilité de nocturne selon le temps, horaire jusqu'à 22h00

Christophe Quéraux CCCP du Civraisien en Poitou *culturesports@civraisienpoitou.fr*

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 086-200070035-20230123-20230123DEC07-CC

Organisation de la surveillance et de la sécurité

Effectif : L'effectif minimum est d'une personne à jour de ses formations

1 surveillant au minimum bassin intérieur et 1 surveillant au minimum bassin extérieur

Le nombre de surveillants est déterminé par 2 critères :

- **Les périodes d'ouvertures des bassins (ouverture bassin intérieur et ouverture de l'ensemble des bassins extérieur et intérieur)**
  - **Période d'octobre à mars (ouverture du bassin intérieur seulement)**
  - **Période d'Avril à Septembre (ouverture bassin intérieur et extérieur)**
- **Le nombre de baigneur (plus important pendant la période de juin juillet aout)**

Qualifications : Brevet d'état d'éducateur sportif des activités de la natation (B.E.E.S.A.N.) ou Brevet national de secours et de sauvetage aquatique (B.N.S.S.A.) sous réserve d'une dérogation préfectorale s'il est seul, conformément à la réglementation, art. 4 du décret du 20 octobre 1977 modifié, arrêté du 23 janvier 1979 modifié, arrêté du 26 juin 1991.

Zones et postes de surveillance : cf. plan de surveillance

Moyens d'alarme à disposition : téléphone, sonorisation, talkie, alarme incendie

Rôles et missions du personnel : Prévus dans le processus d'intervention en cas d'accident

L'ensemble du personnel est formé aux exercices de secours et participe à la chaine de vie.

Exercices : pour tout le personnel de l'établissement 1 à 2 fois dans l'année (1 fois avant la saison estivale et 1 fois dans l'hiver)

- **Dans le cas de l'espace Sauna Hammam**, un agent de la collectivité titulaire au minimum du PSC1 ou PSE1 à jour de ses formations devra faire des passages réguliers afin d'assurer la surveillance technique et sécuritaire

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 086-200070035-20230123-20230123DEC07-CC

Principes de surveillance aquatique

Consignes générales de surveillance :

1poste intérieur et 1 poste extérieur :

- **Poste circulant :** Sur le site
- **Poste fixe/mobile :** Chaise de surveillance ou mobile sur le site

Minimum 2 surveillants

- *Sécurité aquatique assurée par un BEESAN ou un BNSSA pour les bassins intérieur et extérieur*

- Avec présence du personnel (caisse, agent technique ou autre, tous titulaire du Psc 1 sinon cf. BESSAN et/ou BNSSA) pour permettant la mise en œuvre de la chaîne des secours
- Le sauveteur seul en surveillance en poste fixe/Mobile.

- *Sécurité aquatique assurée par un BEESAN et/ou BNSSA seul pour le bassin intérieur, idem pour le bassin extérieur :*

- Le sauveteur seul en surveillance se situe au poste fixe/mobile.
- Les soins bénins peuvent être délégués à une personne titulaire du PSC1 ou effectués par le surveillant au niveau de la chaise de surveillance ou devant l'infirmerie. (L'évacuation des bassins se fera à l'appréciation du sauveteur par une personne du service ou une personne du public).

Minimum 3 surveillants

- *Sécurité aquatique assurée par 2 BEESAN ou 1 BEESAN et un BNSSA ou par 2 BNSSA*

- Les surveillants sont situés de façon à surveiller en toute sécurité les bassins (Poste circulant ou poste fixe/mobile).
- La présence du personnel (caisse, agent technique ou autre personne titulaire du PSC1) permet la mise en œuvre de la chaîne des secours pour faire l'alerte, mais celle- ci peut être réalisée par les sauveteurs.

- *Sécurité aquatique assurée par 2 BEESAN ou 1 BEESAN et un BNSSA.*

- Les surveillants sont situés de façon à surveiller en toute sécurité les bassins (Poste circulant ou poste fixe/mobile).
- La chaîne de secours est mise en place par les 2 surveillants pouvant s'aider des baigneurs ou du personnel de caisse pour l'évacuation des bassins ou l'alerte si elles sont titulaires du PSC1

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 086-200070035-20230123-20230123DEC07-CC

Consigne générale d'ouverture du Sauna et Hammam :

- **L'ouverture** : Cette zone pourra être fermée en cas de : problème technique, d'incivilité, de manque de personnel
- **Le Hammam et le Sauna** sont réservés aux personnes de 16 ans et plus avec une serviette
- **Un agent de la collectivité** en possession du PCS1 minimum ou PSE1 est chargé de passer régulièrement dans cette zone et peut être amené à donner l'alerte et agir selon la situation.

Associations

Consigne générale de pratique des activités :

Pendant ses activités, l'association est responsable de la sécurité de ses membres.

Le Président et le responsable technique devront faire appliquer le POSS et le règlement intérieur de la Communauté de Communes qu'ils devront signer.

Aussi, l'association devra assurer la surveillance de ses membres de l'entrée de l'équipement jusqu'à la sortie de l'équipement dans les horaires prévus à cet effet avec le respect des autres usagers.

Une convention pour l'utilisation de l'équipement est obligatoire avec une copie de la quittance d'assurance avant le début des activités de l'association

Seul le bassin utilisé par l'association sera délimité entre les usagers (publics, membres) par une ligne d'eau qui devra être respectée pour la sécurité des baigneurs.

Les plages sont des lieux de passages pour l'ensemble des utilisateurs et ne peuvent pas être réservées

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 086-200070035-20230123-20230123DEC07-CC

Processus d'intervention en cas d'accident

Distinction :

- **Accidents graves :** évacuation des bassins, évacuation pompiers 18 ou SAMU 15
- **Accidents bénins :** pas d'évacuation, une personne reste en surveillance et l'autre effectue le soin dans l'infirmerie ou sur place.

- **Sécurité aquatique assurée par 1 BEESAN et/ou 1 BNSSA**
  « Toujours accompagné du personnel sur site »

Intervention sans évacuation pompiers :

- Intervention du surveillant qui fait son bilan sur place ou dans l'infirmerie.
- Evacuation si la surveillance n'est plus réalisable des bassins par le personnel de la piscine ou une tiers personne (baigneur, animateur… Si le BEESAN ou BNSSA l'estime nécessaire)
- Remplir la main courante.
- Informer le chef de service selon le niveau de gravité.
- Prévenir la DRDJS selon la gravité. Art.8 – décret n° 93-1101 du 03 septembre 1993

Intervention avec évacuation pompiers :

- Intervention du surveillant qui fait son bilan sur place ou dans l'infirmerie.
- Evacuation des bassins par le personnel de la piscine ou une tiers personne (baigneur, animateur…)
- Mise en place de la chaîne de secours
- L'alerte est faite par le surveillant ou une tiers personne (personnel de service, animateur, caisse… titulaire du PSC1) selon le niveau de gravité.
- Envoyer une personne (personnel, baigneur…) à l'entrée de la piscine pour guider les secours (s'adresser à la caissière si elle est présente).
- Remplir la main courante, la déclaration d'accident.
- Prévenir le chef de service selon le niveau de gravité de l'accident.
- Prévenir la DDJS selon la gravité. Art.8 – décret n° 93-1101 du 03 septembre 1993

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 086-200070035-20230123-20230123DEC07-CC

- **Sécurité aquatique assurée par 2 BEESAN et/ou 1 BEESAN ou BNSSA .**

Intervention sans évacuation pompiers :

- Intervention du surveillant qui fait son bilan sur place ou dans l'infirmerie.
- La sécurité est assurée par le deuxième surveillant
- Remplir le cahier d'infirmerie.
- Prévenir le chef de service selon le niveau de gravité de l'accident.
- Prévenir la DRDJS selon la gravité. Art.8 – décret n° 93-1101 du 03 septembre 1993

Intervention avec évacuation pompiers :

- Intervention du surveillant et bilan sur place ou dans l'infirmerie.
- Evacuation des bassins suivant le niveau de gravité, par la caissière, le personnel de la piscine ou une tiers personne (animateur, baigneurs…) Cas de la noyade, la personne est en **ACR***, sollicitation des 2 surveillants, l'alerte est donnée par une tiers personne.
- Mise en œuvre de la chaîne de secours.
- L'alerte est faite par l'un des deux surveillants ou une tiers personne titulaire de l'AFPS selon le niveau de gravité.
- Envoyer une personne (personnel, baigneur…) à l'entrée de la piscine pour guider les secours (s'adresser à la caissière si elle est présente).
- Remplir le cahier d'infirmerie, la déclaration d'accident.
- Prévenir le chef de service selon le niveau de gravité de l'accident.
- Prévenir la DRDJS selon la gravité. Art.8 – décret n° 93-1101 du 03 septembre 1993

*** Arrêt Cardio-respiratoire**

Intervention en cas de perte de produits chimiques > voir annexe P1

Intervention en cas d'incendie sur site > voir page annexe P2

Intervention en cas d'inondation > voir annexe P3

Périodicité des Vérifications et Commission de sécurité > voir annexe P4

MESSAGE D'ALERTE :

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 086-200070035-20230123-20230123DEC07-CC

- Circonstance de l'accident (que s'est-il passé)
- Heure de l'accident (à l'instant où il y a …)
- Lieu de l'accident : Centre Aquatique, place du 14 juillet 86 400 Civray
- Où cela s'est-il passé dans l'établissement ?
- Numéro de téléphone : « 05 49 87 03 62
- Nombre de victime
- Bilan de ou des victimes (gravité…)
- Nature de soins réalisés
- Répétition du message pour une bonne compréhension
- Attendre les éventuelles recommandations et les conseils avant de raccrocher

Le message d'alerte doit être fait le plus rapidement possible, il conditionne le devenir des blessés

L'alerte est faite par l'intermédiaire du téléphone de la piscine pour une localisation plus rapide des secours.

Les numéros de téléphone :

15 Samu (détresse vitale ou avis médicale)
18 Pompiers (tout problème de secours)
17 Gendarmerie
112 Numéro d'appel européen

Ces services sont INTERCONNECTES et GRATUIT

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 086-200070035-20230123-20230123DEC07-CC

Identification du matériel de secours disponible

Matériel de sauvetage :

- Perche

Matériel de secourisme comprenant notamment :

- 1 infirmerie
- 1 lit médical
- 1 plan dur flottant
- DSA
- couverture
- couverture de survie
- colliers cervicaux de différentes tailles (nourrisson, enfant, adolescent, adulte…)
- 1 aspirateur de mucosité avec des canules de différentes tailles
- Nécessaire de premiers secours comprenant (compresses, ciseaux, désinfectant, coussins hémostatique, gants, sucres, Coal gan, pansements, bandes, poches de froid, écharpes…).

Matériel de réanimation :

- 2 bouteilles : 2*5L à 200 Bar soit 2000 litres
- Ballon auto-remplisseur ballon réserve s'adaptant avec un tuyau sur la bouteille
- Masques : taille 0, taille 2, taille 4 et taille 5
- BAVU
- Sac Bravo S-1 équiper du matériel d'oxygénothérapie et de premiers secours

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU

Christophe Quéraux CCCP du Civraisien en Poitou *culturesports@civraisienpoitou.fr*

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 086-200070035-20230123-20230123DEC07-CC

Plan du Centre Aquatique Odä : cf. Plan

Accès Secours

Direction Zone de Refuge en cas d'inondation

Surveillance Mobile et Fixe

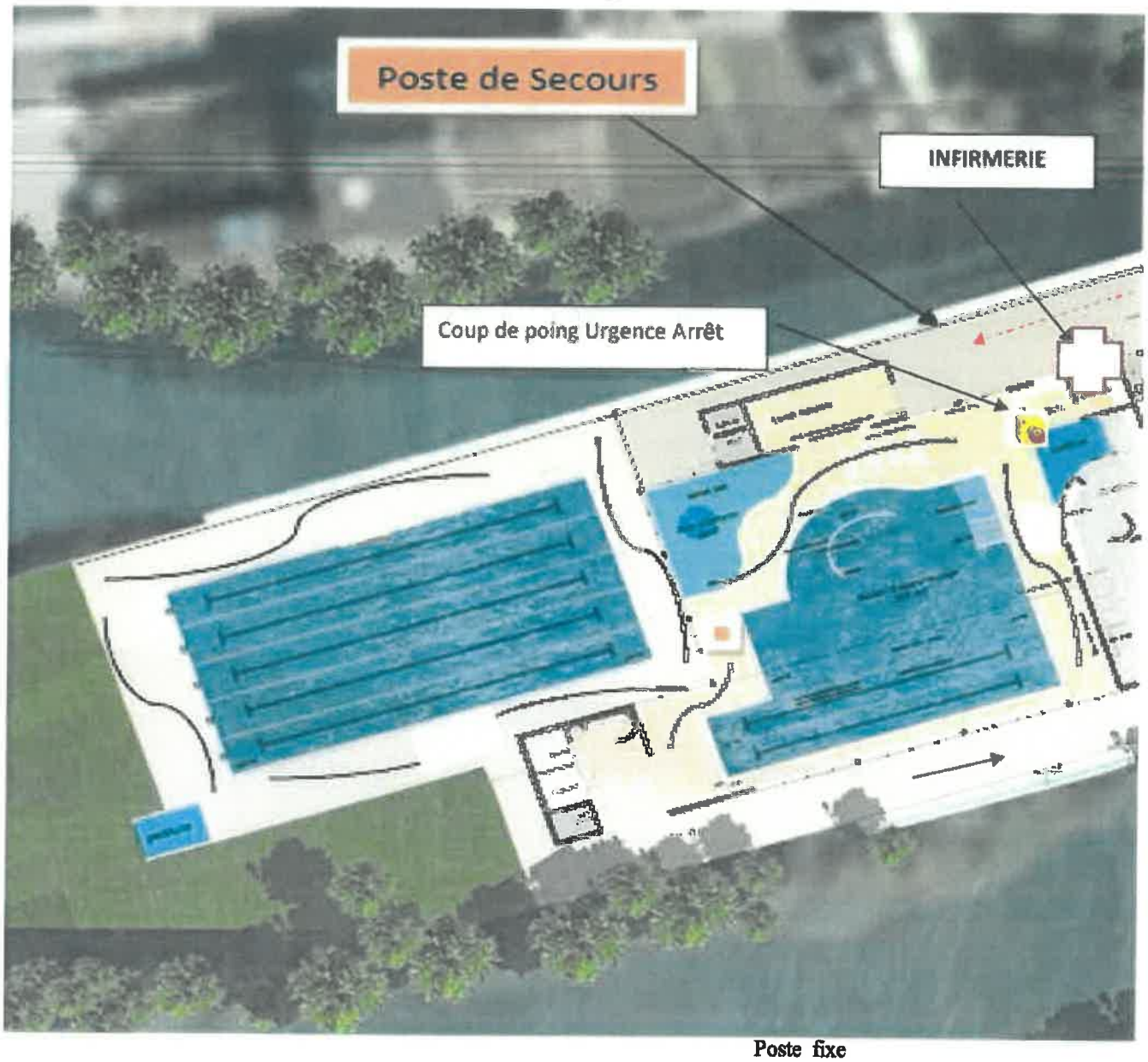

Poste fixe

Christophe Quéraux CCCP du Civraisien en Poitou *culturesports@civraisienpoitou.fr*

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 086-200070035-20230123-20230123DEC07-CC

Zone d'évacuation en cas d'inondation ou de danger chimique

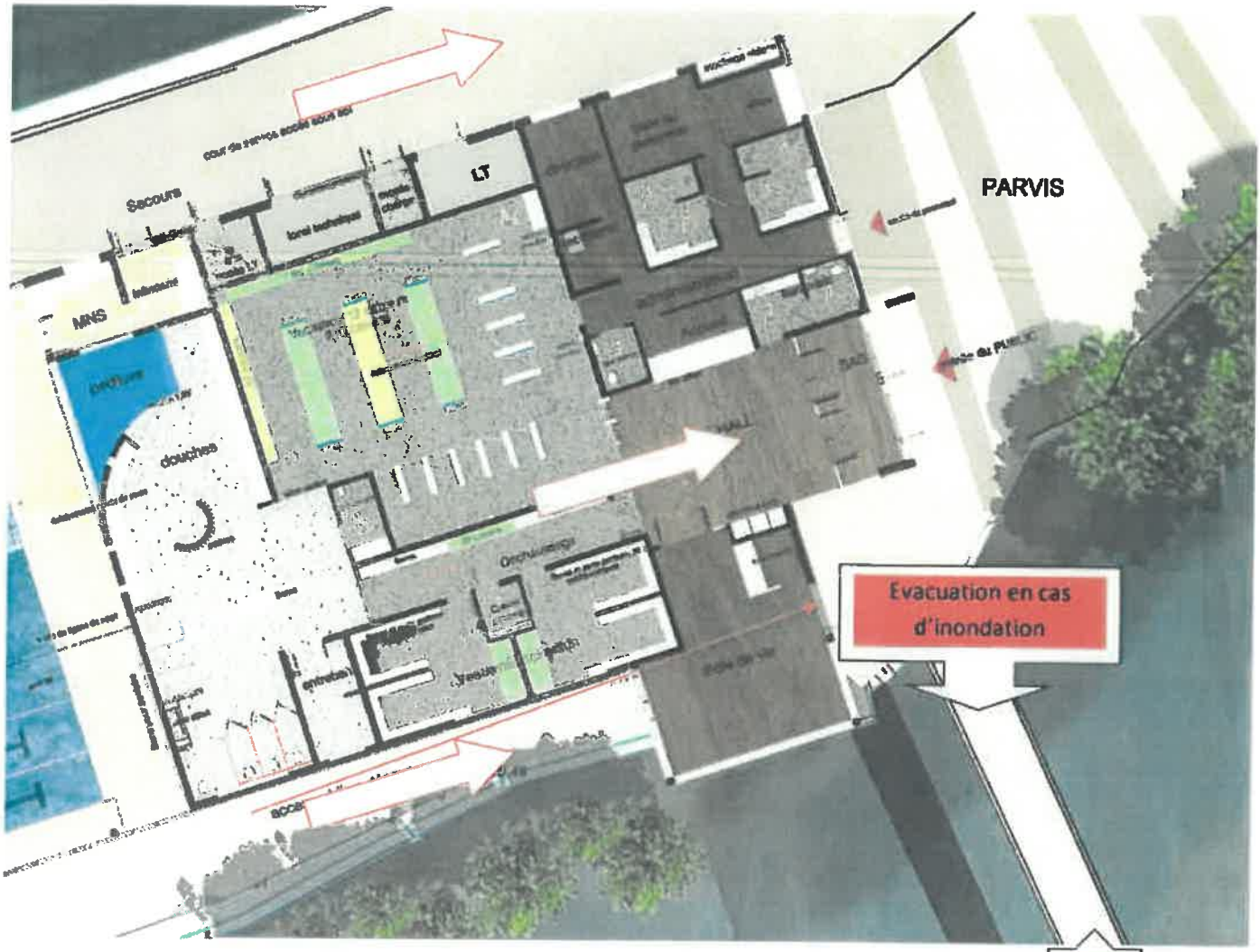

Evacuation :

ETAGE R +1 « Utilisation des produits de traitements »

Christophe Quéraux CCCP du Civraisien en Poitou *culturesports@civraisienpoitou.fr*

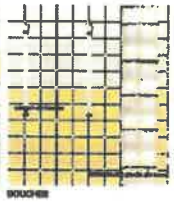

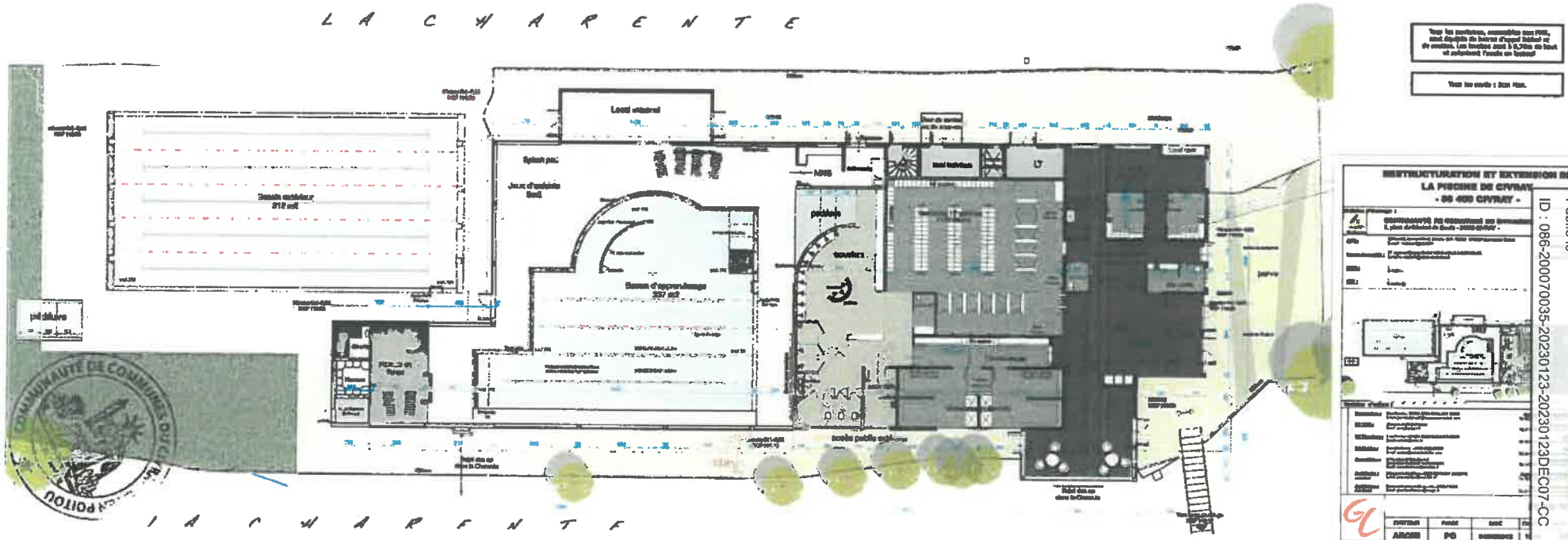

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 086-200070035-20230123-20230123DEC07-CC

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 086-200070035-20230123-20230123DEC07-CC

Plan d'évacuation

En cas d'accident

Gardez votre calme.
Prévenez le :

15 ou 112

Ne pas raccrocher sans avoir vérifié que votre appel a été compris.

En cas d'incendie

Gardez votre calme.
Prévenez le :

18 ou 112

ou
Utilisez
le déclencheur manuel d'alarme le plus proche.

s'il s'agit d'un départ de feu :
Utilisez
l'extincteur approprié à la nature du feu sans prendre de risques.

Dans la fumée, baissez-vous,
l'air frais est près du sol.

N'utilisez pas,
les ascenseurs ou monte-charges.

PISCINE DE CIVRAY
SOUS-SOL

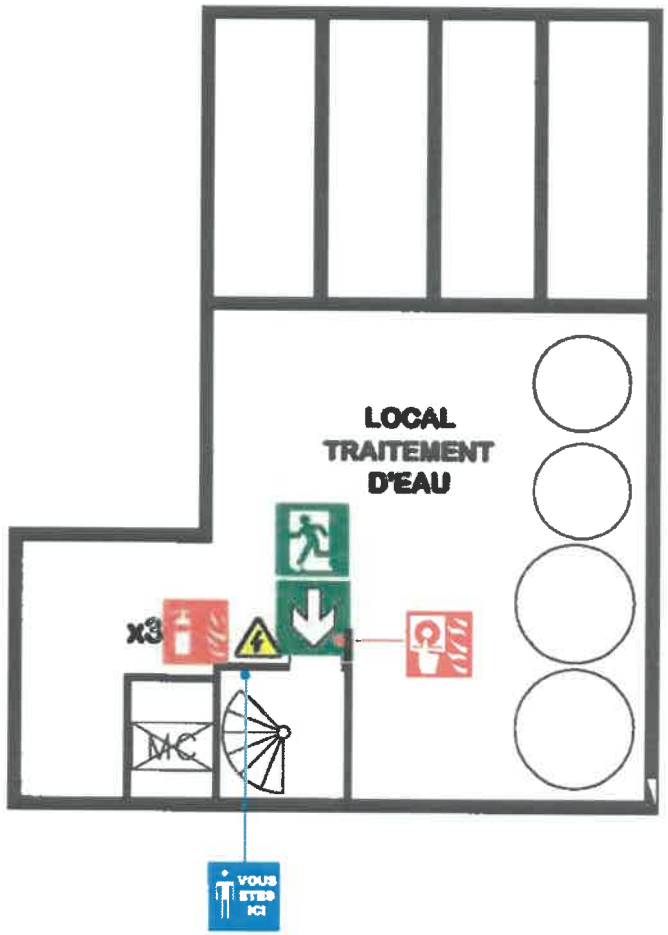

Tourteau Incendie Sécurité
Vilcain
37320 ESVRES – 02.47.26.43.50
01.10.2014 – PISCINE DE CIVRAY

En cas d'évacuation

Dès l'ordre d'évacuation ou à l'audition du signal sonore :

Gardez votre calme,
et sortez sans courir

Suivez les directives des équipiers d'évacuation,

ou
dirigez vous vers les sorties les plus proches.

Ne revenez pas en arrière
sans y avoir été invité.

N'utilisez pas
les ascenseurs ou monte-charges.

LEGENDE

Issue d'évacuation
Extincteur
Monte-charge
Déclencheur d'alarme incendie
Armoire électrique

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 086-200070035-20230123-20230123DEC07-CC

Plan d'évacuation

PISCINE DE CIVRAY
REZ-DE-CHAUSSÉE

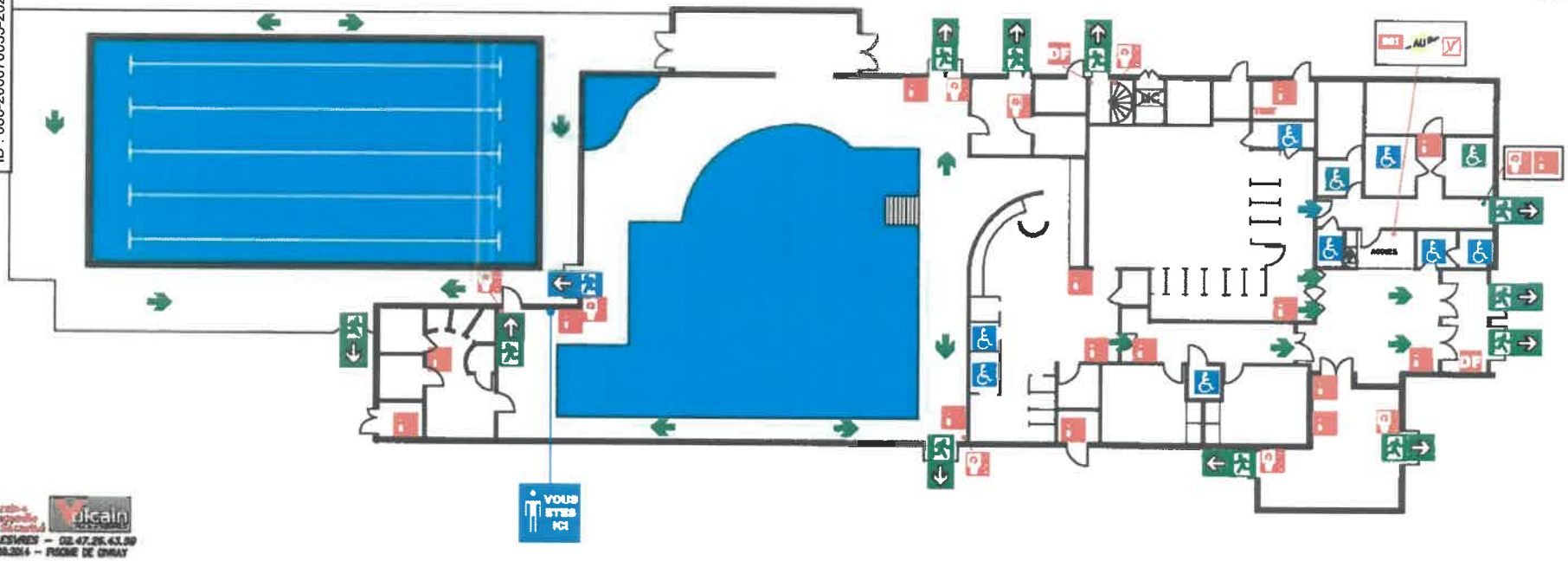

37320 ESVRES – 02.47.26.43.59
01.10.2014 – PISCINE DE CIVRAY

En cas d'incendie

Gardez votre calme.
Prévenez le :

18 ou 112

ou
Utilisez
le déclencheur manuel d'alarme le plus proche.

s'il s'agit d'un départ de feu :
Utilisez
l'extincteur approprié à la nature du feu sans prendre de risques.

Dans la fumée, baissez-vous,
l'air frais est près du sol.

N'utilisez pas,
les ascenseurs ou monte-charges.

En cas d'évacuation

Dès l'ordre d'évacuation ou à l'audition du signal sonore :

Gardez votre calme,
et sortez sans courir

Suivez les directives
des équipiers d'évacuation,

ou

dirigez-vous vers les sorties les plus proches.

Ne revenez pas en arrière
sans y avoir été invité.

N'utilisez pas
les ascenseurs ou monte-charges.

En cas d'accident

Gardez votre calme.
Prévenez le :

15 ou 112

Ne pas raccrocher sans avoir vérifié que votre appel a été compris.

LEGENDE

	Issue d'évacuation		Extincteur
	Itinéraire d'évacuation	SSI	Système Sécurité Incendie
	Arrêt ventilation		Déclencheur d'alarme incendie
AU	Arrêt d'urgence		
MC	Monte-charge	DF	Commande de désenfumage

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 086-200070035-20230123-20230123DEC07-CC

Plan d'intervention

PISCINE DE CIVRAY

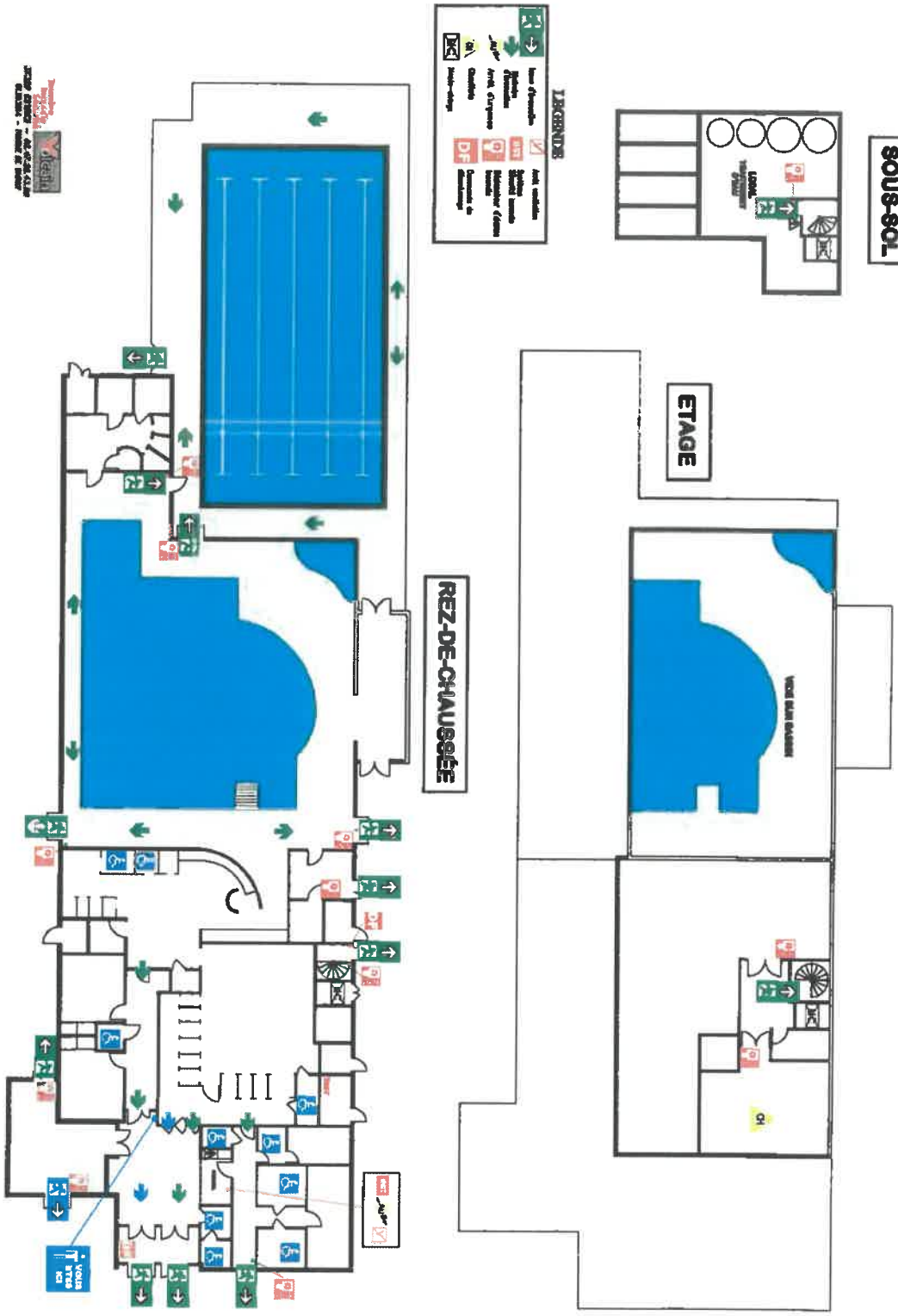

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 086-200070035-20230123-20230123DEC07-CC

Plan d'évacuation

PISCINE DE CIVRAY
REZ-DE-CHAUSSÉE

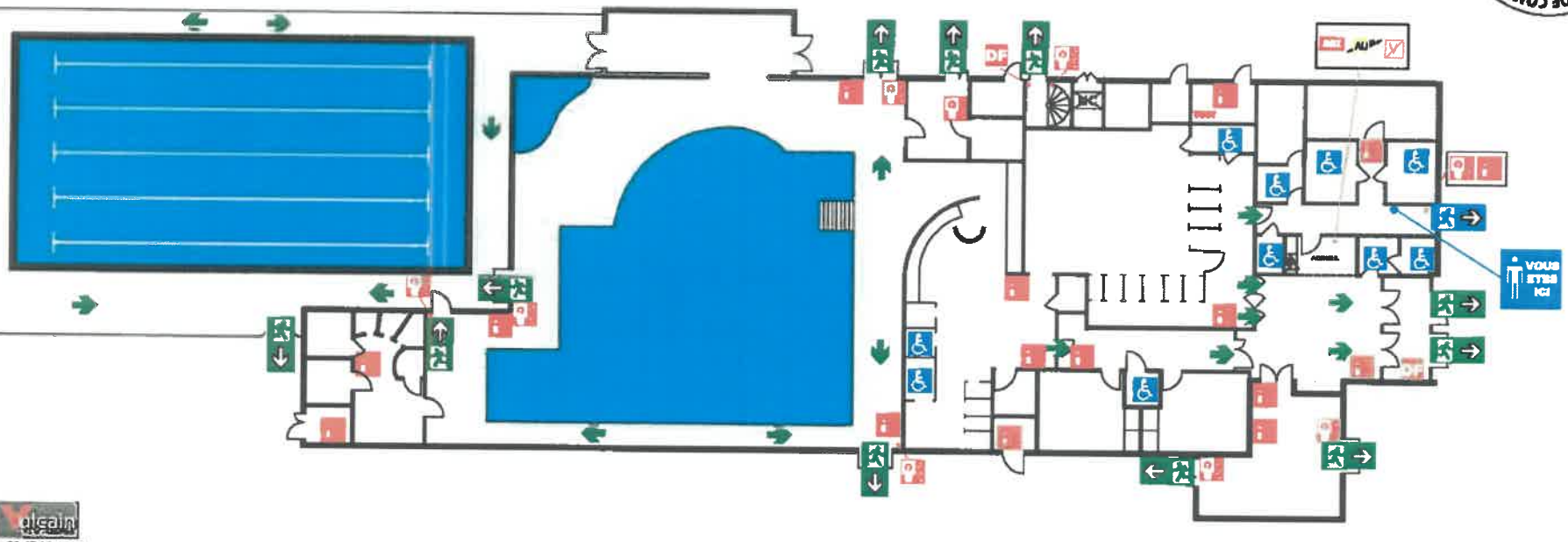

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAY

Imprimerie Lapeyre St-Maixent
Volcain
37380 ESVRES – 02.47.26.43.50
01.10.2014 – PISCINE DE CIVRAY

En cas d'incendie

Gardez votre calme.
Prévenez le :

18 ou 112

ou
Utilisez
le déclencheur manuel d'alarme le plus proche.

s'il s'agit d'un départ de feu :
Utilisez
l'extincteur approprié à la nature du feu sans prendre de risques.

Dans la fumée, baissez-vous,
l'air frais est près du sol.

N'utilisez pas,
les ascenseurs ou monte-charges.

En cas d'évacuation

Dès l'ordre d'évacuation ou à l'audition du signal sonore :

Gardez votre calme,
et sortez sans courir

Suivez les directives
des équipiers d'évacuation,

ou

dirigez vous vers les sorties les plus proches.

Ne revenez pas en arrière
sans y avoir été invité.

N'utilisez pas
les ascenseurs ou monte-charges.

En cas d'accident

Gardez votre calme.
Prévenez le :

15 ou 112

Ne pas raccrocher sans avoir vérifié que votre appel a été compris.

LEGENDE

	Issue d'évacuation		Extincteur
	Itinéraire d'évacuation	SSI	Système Sécurité Incendie
V	Arrêt ventilation		Déclencheur d'alarme incendie
AU	Arrêt d'urgence		
MC	Monte-charge	DF	Commande de désenfumage

Plan d'évacuation

En cas d'accident

Gardez votre calme.
Prévenez le :

15 ou 112

Ne pas raccrocher sans avoir vérifié que votre appel a été compris.

En cas d'incendie

Gardez votre calme.
Prévenez le :

18 ou 112

ou
Utilisez
le déclencheur manuel d'alarme le plus proche.

s'il s'agit d'un départ de feu :
Utilisez
l'extincteur approprié à la nature du feu sans prendre de risques.

Dans la fumée, baissez-vous,
l'air frais est près du sol.

N'utilisez pas,
les ascenseurs ou monte-charges.

PISCINE DE CIVRAY
ETAGE

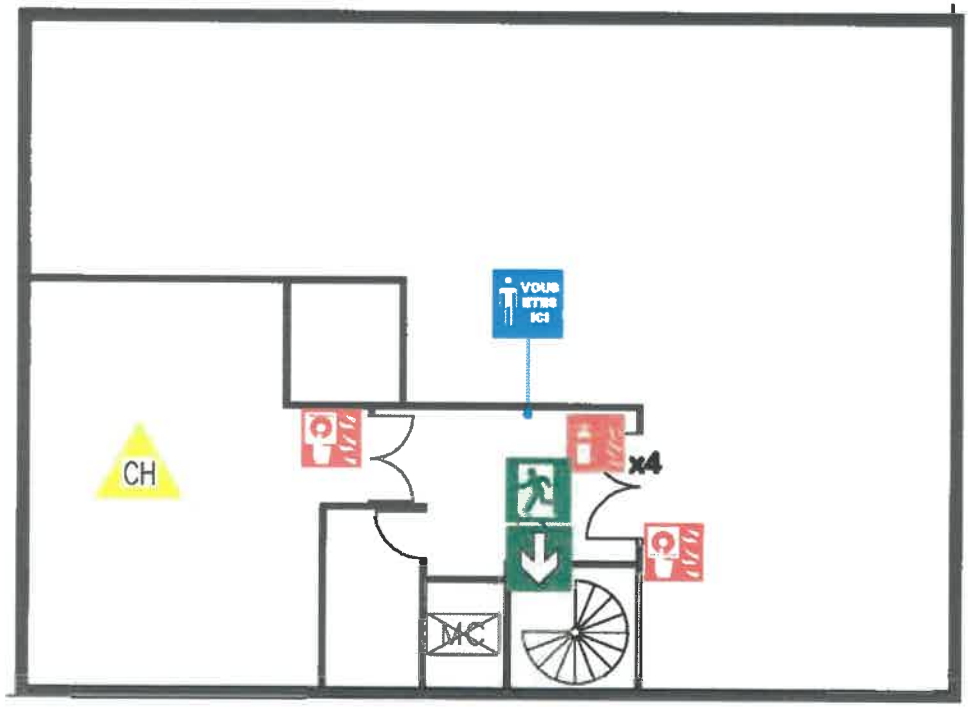

Tonnaire Incendie Sécurité
Vulcain
37320 ESVRES - 02.47.26.43.59
01.10.2014 – PISCINE DE CIVRAY

En cas d'évacuation

Dès l'ordre d'évacuation
ou à l'audition du signal sonore :

Gardez votre calme,
et sortez sans courir

Suivez les directives
des équipiers d'évacuation,

ou
dirigez vous vers les
sorties les plus proches.

Ne revenez pas en arrière
sans y avoir été invité.

N'utilisez p
les ascenseurs
monte-charge

LEGENDE

Voies d'évacuation
Extincteur
CH Chaufferie
Détecteur incendie
MC Monte-charge

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 086-200070035-20230123-20230123DEC07-CC

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 086-200070035-20230123-20230123DEC07-CC

Plan d'évacuation

En cas d'accident

Gardez votre calme.
Prévenez le :

15 ou 112

Ne pas raccrocher sans avoir vérifié que votre appel a été compris.

En cas d'incendie

Gardez votre calme.
Prévenez le :

18 ou 112

Utilisez le déclencheur manuel d'alarme le plus proche.

S'il s'agit d'un départ de feu :
Utilisez l'extincteur approprié à la nature de feu sous prévoir du disque.

Dans la fumée, rampez, car l'air est près du sol.

PISCINE DE CIVRAY
ETAGE

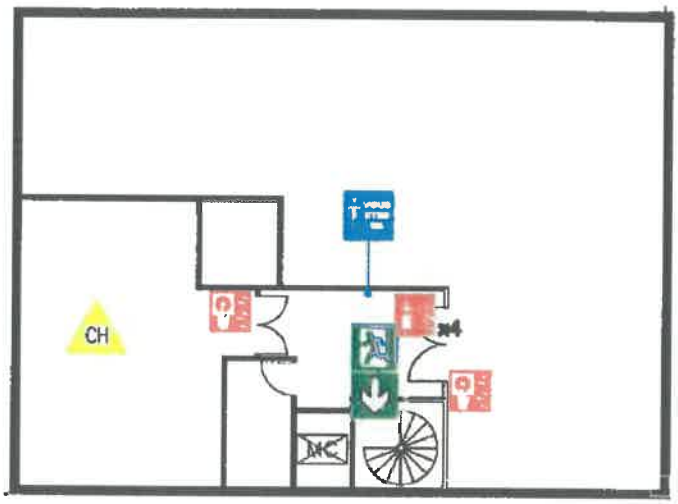

En cas d'évacuation

Dès l'ordre d'évacuation ou à l'audition du signal sonore :

Gardez votre calme, et sortez sans courir

Suivez les directions des logistiques d'évacuation.

Dirigez vous vers les sorties les plus proches.

Ne revenez pas en arrière sous aucun prétexte.

N'utilisez pas les ascenseurs en cas de sinistre.

- Chaque Agent et responsables d'associations doivent prendre connaissance des annexes et en cas d'incident devra les mettre en application. Voir ci-dessous

➢ Annexe P1, Annexe P2, Annexe P3

Conduite à tenir en cas d'accident d'origine chimique	
Protéger	**Incendie ou explosion** • Utiliser le matériel de première intervention (extincteur…)

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 086-200070035-20230123-20230123DEC07-CC

Conduite à tenir en cas d'accident d'origine chimique	
	• Appliquer les consignes d'urgence sur les procédés : coupure de l'arrivée de gaz, éventuellement coupure des sources d'énergies, mise en sécurité…
	Asphyxie ou intoxication • Empêcher quiconque de pénétrer dans la zone concernée • Utiliser une protection respiratoire adéquate avant de pénétrer dans la zone • Ventiler la zone • Le cas échéant, couper l'arrivée de gaz
Alerter	• Déclencher les systèmes d'alarme afin de faire évacuer le personnel • Contacter les secours (internes ou externes) en tenant compte des consignes spécifiques à l'établissement, en indiquant le lieu de l'accident, la nature des produits en cause lorsqu'ils sont connus et le nombre probable de victimes
Secourir	**Projection de produits chimiques sur la peau et les vêtements** • En cas de projection faible et localisée, rincer la zone atteinte abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes et faire déshabiller la victime si nécessaire • En cas de projection importante et/ou répartie sur une grande partie du corps, amener la victime sous une **douche de sécurité**, la rincer, la faire se déshabiller sous la douche et continuer à la rincer pendant au moins 15 minutes • Si l'œil est atteint, utiliser un **rince œil** et rincer à l'eau (ou avec le fluide de rinçage) abondamment en maintenant l'œil ouvert pendant au moins 15 minutes
	Brûlure thermique • Rincer abondamment la zone atteinte à l'eau pendant au moins 15 minutes • Ne jamais faire déshabiller la victime

Secourir en utilisant de l'eau : Dans de rares cas, en fonction du produit chimique impliqué, l'eau peut être inappropriée. Il faut se reporter aux informations figurant sur l'étiquette et la fiche de données de sécurité.

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 086-200070035-20230123-20230123DEC07-CC

Périodicité des Vérifications et Commission de sécurité

- ***Commission de Sécurité pour l'équipement tous les 3 ans***

- ***Vérification des extincteurs et SSI une fois par an***
  Suivi par Floran Michelet de la CCCP

  - *Panne électrique voir fiche jointe*
  - *Incendie voir fiche jointe*
  - *Alarme voir fiche jointe*
  - *Pompe de relevage voir fiche jointe*

- ***Vérification Monte-charges et installations électriques une fois par an***
  Contrat Otis : 05 49 47 51 01

- ***Vérification des installations de désenfumages une fois par an***
  Suivi par Monsieur Florent Michelet agent de la collectivité

- En cas de d'inondation du site suivre la fiche scrupuleusement procédure (annexe)

Christophe Quéraux CCCP du Civraisien en Poitou *culturesports@civraisienpoitou.fr*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 086-200070035-20230123-20230123DEC07-CC

Alarme

Boitier gris porte d'entrée personnel et porte escalier extérieure coté Charente.

Je tape le code suivant 8640

Entreprise lumelec M. Martin 06-44-18-89-15

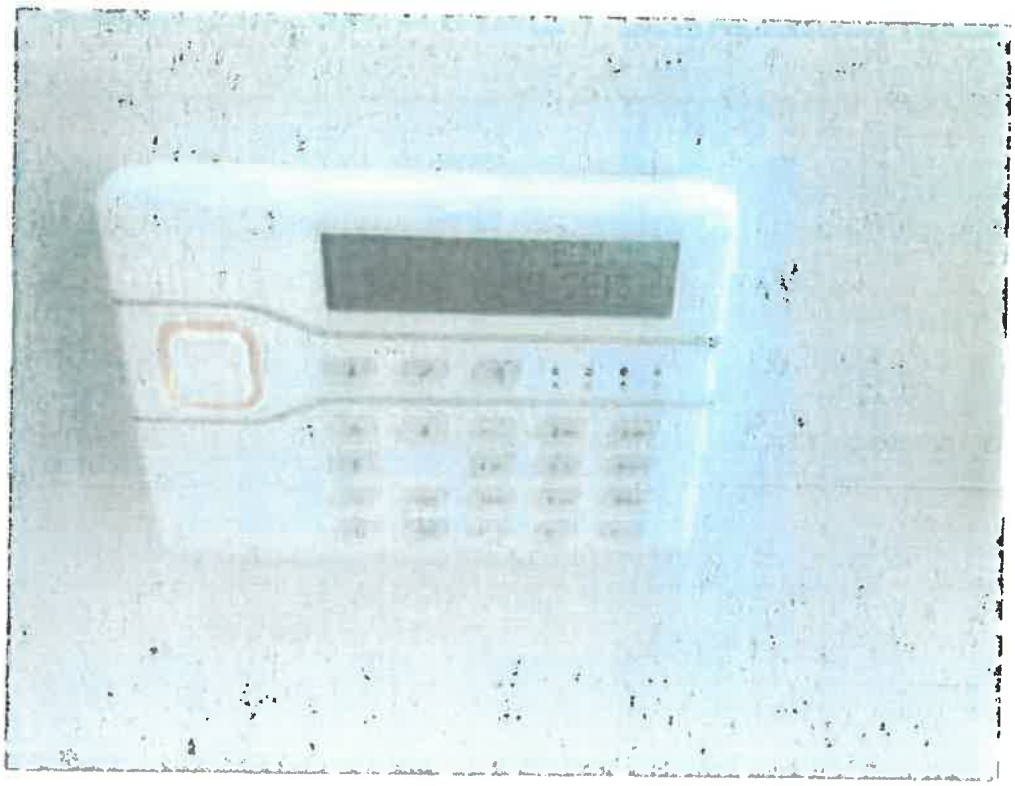

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 086-200070035-20230123-20230123DEC07-CC

POMPE DE RELEVAGE

Porte TGBT extérieure coté Charente

Entreprise Fournié et Cie tel : 05-49-07-60-36

Bouton toujours sur la position auto, pour un problème mettre le bouton sur la position manu.

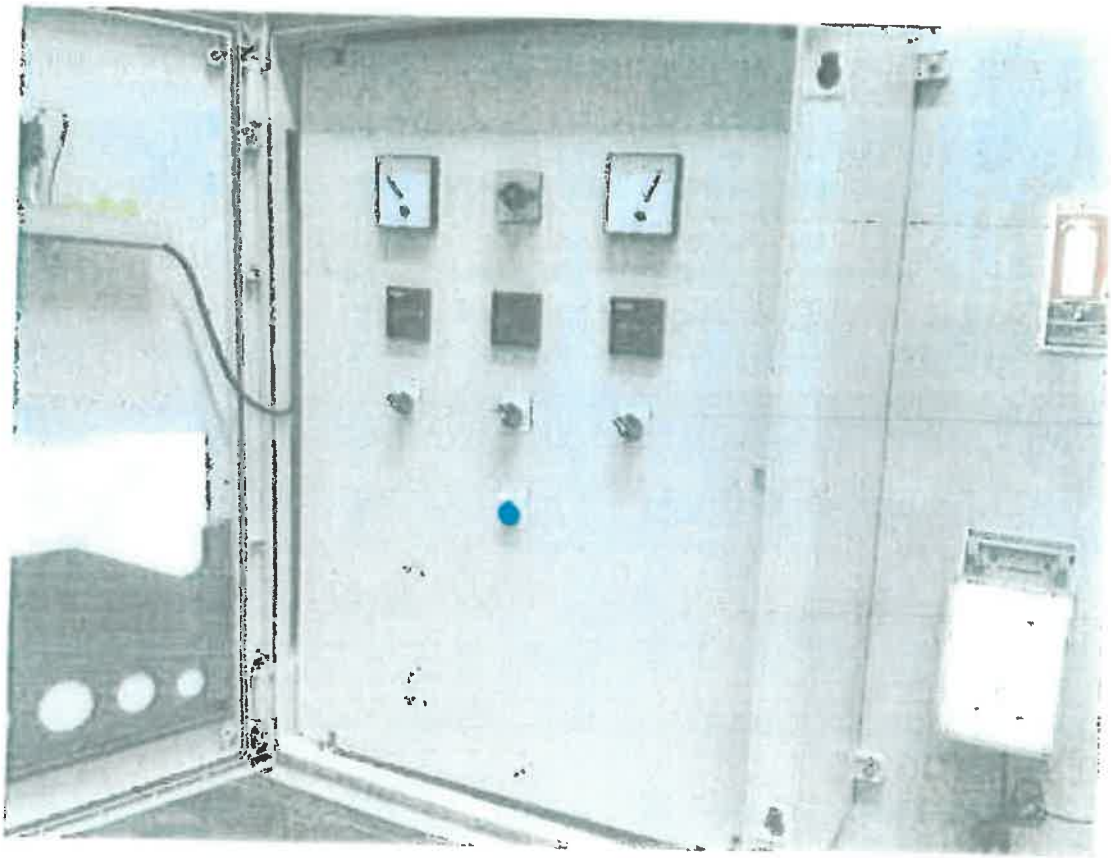

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 086-200070035-20230123-20230123DEC07-CC

PANNE ELECTRIQUE

Porte TGBT extérieure coté Charente

Disjoncteur ERDF

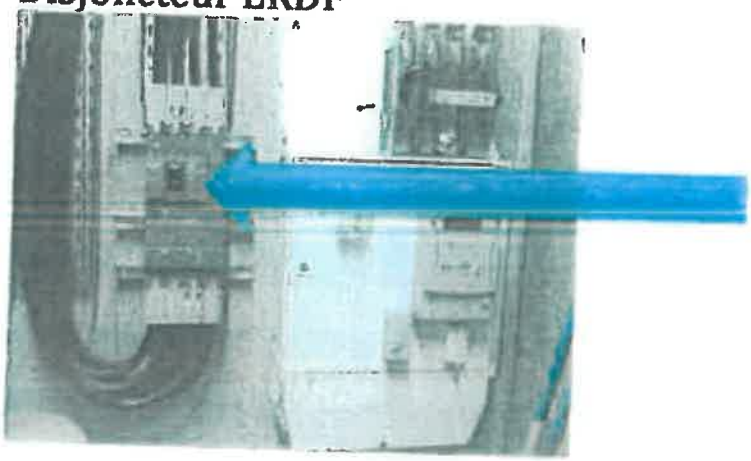

Disjoncteur établissement

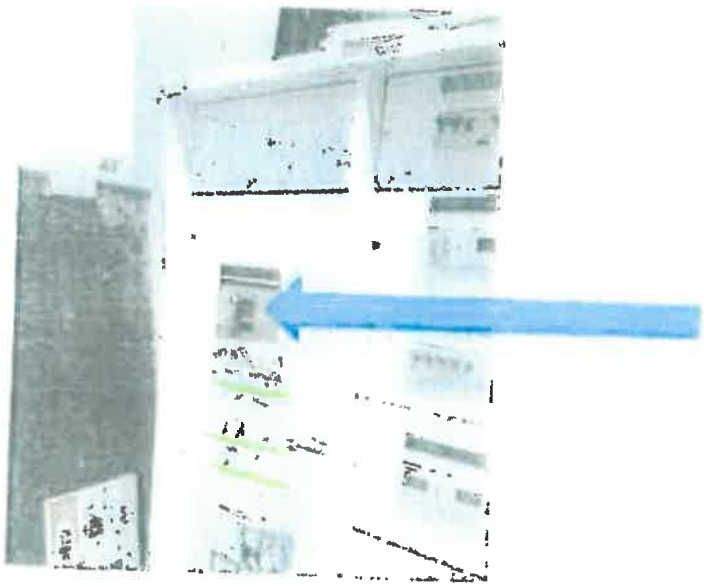

Si autre problème contacté l'entreprise Lumelec 05-49-84-05-00

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 086-200070035-20230123-20230123DEC07-CC

Incendie

Prendre la clé noire et réarmer le boitier rouge alarme incendie

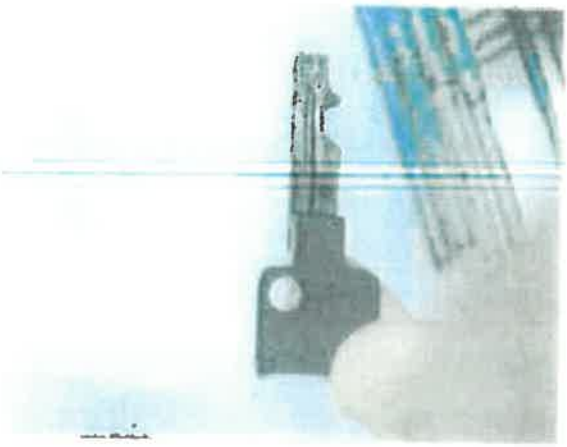

Les clés se situent dans le placard à l'accueil, dans le bureau MNS, placard salle de repos, local Sauna hammam, local traitement d'air et local tuyauterie.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 086-200070035-20230123-20230123DEC07-CC

Centre Aquatique Oda

Communauté de Communes Civraisien en Poitou & Charlois

Aires de regroupement

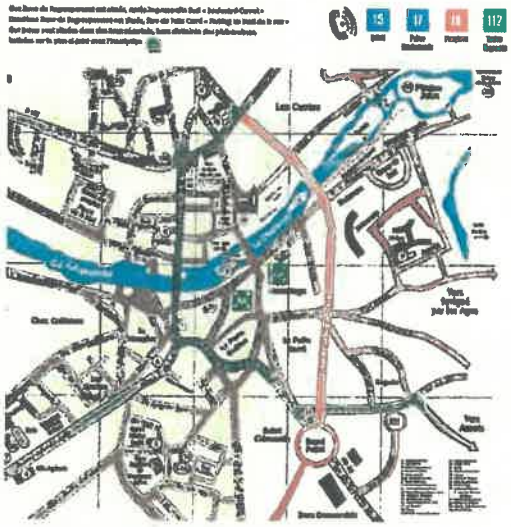

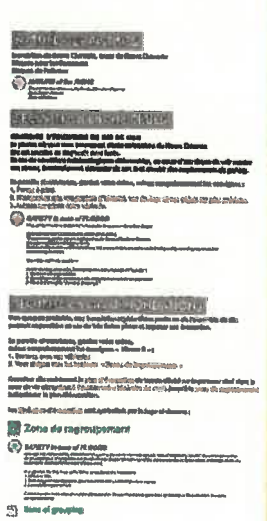

Zone de regroupement

Aire de grouping

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU

ad production

BON A TIRER
Cachet - signature :
Le / /2016

Contact : Marc BERTIN
le 5 janvier 2016

2 avenue Marcel Dassault - Zone Industrielle de Larray - 86000 POITIERS - FRANCE
Tél : 05 49 44 14 00 - Fax : 05 49 44 14 01
e-mail : contact@ad-production.fr - www.ad-production.fr

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 086-200070035-20230123-20230123DEC07-CC

CENTRE AQUATIQUE ODA

Processus d'intervention en cas d'Inondation:

- Suite à l'alerte déclenchée par les services de la préfecture et l'information donnée par le Maire de la Commune
- L'ensemble du personnel intervient directement
- faire évacuer les bassins par l'intermédiaire de la sonorisation ou d'une personne, faire évacuer dans le calme l'établissement
- Une personne de la collectivité accompagne le public sur la zone de refuge
- si nécessaire,
- envoyer une personne en attente à l'entrée de l'établissement afin de guider les secours

LA DIRECTION

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 086-200070035-20230123-20230123DEC07-CC

MESURES A SUIVRE

OBLIGATIONS GENERALES.

Les services de l'Etat sont chargés d'émettre l'information aux Maires

Le Maire informe ou fera informer la Communauté de Communes,
La Communauté de Communes par son responsable de site prendra les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des personnes.

Pendant la pré-alerte et l'alerte, **la présence** sur le site d'une personne responsable des mesures à prendre est **obligatoire (le Directeur ou le Chef de bassin)**. Cette présence peut être rendue obligatoire **en permanence,** si le risque le justifie, ou pour garantir la bonne réception des messages d'alerte éventuels.

La Communauté de Communes peut aussi être amenée à déclencher d'elle même l'alerte.

En cas d'urgence, et en l'absence du maire ou de l'un de ses représentants, la Communauté de Communes doit prendre la **décision d'évacuation.**

Ch/Q du 13 /08 / 23014

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAY